

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Simone Collet et consorts

Pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'interpellation citée en titre a été déposée par Mme la Conseillère S. Collet et consorts lors de la séance de votre Conseil du 30 septembre 2015. Cette interpellation demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal sur « les actions et dispositions concrètes existantes et prévues pour l'accueil et la facilitation de l'intégration des étrangers dans notre Commune », et de donner sa position sur le sujet.

La Municipalité y répond comme suit.

Poursuite de la politique d'intégration

La Municipalité poursuit la politique d'intégration exposée dans la Communication 5-2011.

L'intégration est appréhendée de façon ponctuelle et ciblée, et non pas comme un problème collectif. Quelle que soit l'origine de la personne concernée, ce sont les services compétents, dans le cadre de leur mandat général, qui œuvrent à la résolution du problème constaté.

La politique d'intégration appliquée à Pully est constituée d'un accueil de qualité à l'Office de la population (OPO), d'un accompagnement attentif durant la procédure de

Réponse à l'interpellation de Mme Simone Collet et consorts

naturalisation, et de politiques de proximité en matière de jeunesse, d'actions sociales et de sécurité publique. Elle est concluante et est poursuivie par la Municipalité.

Le délégué à l'intégration est en contact avec le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme et les différentes entités communales concernées, qui portent un regard attentif sur l'évolution de la population pulliérane afin d'agir le cas échéant. Il est également en contact avec diverses associations actives dans le domaine.

Deux développements majeurs depuis 2011

D'une part, la démarche « Quartier solidaire », en faveur de la qualité de vie des seniors à Pully Nord, a été menée à terme de façon concluante et a conduit à la création de l'association La Mosaïque de Pully Nord, dont l'assemblée constitutive aura lieu le 14 novembre prochain.

D'autre part, les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry se sont associées, avec le concours du Canton, afin de proposer les cours suivants :

- dès 2014, un cours de français hebdomadaire pour parents allophones (cours d'initiation au français, notamment à travers le matériel scolaire) ;
- dès 2015, un cours de français hebdomadaire pour débutant (cours de base) ;
- dès 2016, un cours de français hebdomadaire pour débutant « plus » (cours de perfectionnement).

Le cours pour parents allophones a été suivi par une dizaine de personnes de Pully en 2014 et 5 en 2015. Le cours pour débutant de 2015 a été suivi par 9 personnes de Pully.

Dispositifs pour l'accueil des nouveaux arrivants

Le personnel de l'OPO prend le temps, lors du contact au guichet, de répondre à de nombreuses questions couvrant tous les aspects de la vie à Pully. Il arrive de voir des enfants accompagner leurs parents, car ces derniers ne maîtrisent pas suffisamment le français. Dans ce cas, de même que lorsque des renseignements sur l'offre de cours de langue sont demandés, une liste des organisations actives dans ce domaine dans la région est remise aux personnes intéressées.

Un effort important est mis sur ce premier - et souvent unique - contact avec l'administration communale. A cette occasion, un dossier est remis aux nouveaux arrivants. Il comporte :

- la lettre de bienvenue du Syndic ;
- Le programme de législature ;
- la brochure de présentation de la Ville de Pully ;
- le plan de Pully ;
- Le journal communal ;

Réponse à l'interpellation de Mme Simone Collet et consorts

- diverses informations relatives à l'imposition à la source, à Billag, à la facture d'électricité et à la récolte des déchets, etc. ;
- la brochure de bienvenue et le dépliant « Droits politiques des étrangères et étrangers », édités par l'Etat de Vaud dans différentes langues.

Ces documents sont en français, à l'exception de la brochure de bienvenue et du dépliant du Canton.

Outre le français, le personnel de l'OPO parle l'anglais, l'allemand, l'italien, l'albanais et le turc. Par ailleurs, un panneau explicatif en français et anglais, accompagné d'une représentation en images, est situé à l'accueil de l'Office afin de faciliter les démarches d'enregistrement.

Informations sur la vie à Pully

L'interpellation demande s'il existe, à disposition des nouveaux arrivants, différents documents et informations spécifiques :

1. une présentation des divers commerces et institutions de première nécessité ;
2. une liste des médecins avec mention des langues qu'ils parlent ;
3. les numéros d'urgence et des informations sur le système de santé ;
4. une liste des clubs sportifs et des associations ;
5. des informations sur les possibilités de naturalisation et de son accompagnement, en particulier sur les droits et devoirs basiques.

Une multitude d'informations est à disposition sur le site Internet de la commune, en particulier à la rubrique « Vivre à Pully ». Y figurent notamment la liste des médecins pratiquant à Pully (sans mention des langues qu'ils parlent, cette information étant disponible sur le site officiel des médecins suisses <http://www.doctorfmh.ch/>), les numéros d'urgence, les clubs sportifs et les associations locales, et des informations sur le système de santé. Une rubrique est également spécialement dédiée aux procédures de naturalisation. Ces informations sont uniquement en français. Les commerces n'y figurent pas, l'administration communale n'ayant pas pour vocation de faire la publicité ou la promotion d'enseignes commerciales.

Démarche de naturalisation

A Pully, la responsable des dossiers de naturalisation va bien au-delà d'une simple approche administrative du traitement des demandes. Les nouveaux arrivants désirant acquérir la nationalité suisse sont invités à rencontrer la responsable des dossiers de naturalisation. Cela permet dès le départ d'instaurer une relation de confiance et de personnaliser une démarche longue et composée de nombreuses étapes. Les documents devant être remplis et les différentes étapes sont expliqués en détail, un premier échange sur les motivations et le parcours de la personne désireuse d'acquérir la nationalité suisse a ainsi lieu. Tout au long de la procédure, la responsable est disponible et apporte tous les

conseils nécessaires à une naturalisation réussie. Il est d'ailleurs extrêmement rare qu'une personne doive passer plus d'une fois devant la Commission de naturalisation.

Position de la Municipalité

La situation actuelle ne présente pas, à notre connaissance, de problème collectif en matière d'intégration des étrangers. Il ne semble pas non plus y avoir de problèmes particuliers que les associations ou groupement actifs dans l'intégration peuvent rencontrer, et qu'une commission d'intégration pourrait contribuer à régler.

Les sociétés, associations et autres structures actives dans les milieux sportifs, associatifs et culturels sont des acteurs à part entière d'une bonne intégration. Il en existe une cinquantaine à Pully, ce qui constitue un réseau socio-culturel relativement dense. Il appartient à chacune et chacun d'y adhérer, et de s'intégrer ainsi à la vie dans notre commune. Nous ne connaissons cependant pas de groupement associatif reconnu qui soit représentatif des différentes nationalités présentes dans la commune, ou qui ait la légitimité pour l'être.

La politique d'intégration menée par la Municipalité est d'abord fondée sur un accueil de qualité à l'Office de la population (OPO), un accompagnement attentif durant la procédure de naturalisation, et des politiques de proximité en matière de jeunesse, d'actions sociales et de sécurité publique. Pour le reste, les prestations et actions proposées à la population évoluent en fonction des besoins avérés et de façon ciblées.

La Municipalité poursuit cette politique d'intégration, qui répond, pour le moment, aux besoins et attentes de la population. Les structures existantes permettent en effet d'appréhender de façon efficace et efficiente tout changement de situation qui pourrait nécessiter une action publique, sans multiplier pour autant les intervenants ou alourdir les procédures administratives.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 27 octobre 2015